Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 22 (1924)

Heft: 8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SCHWEIZERISCHE
Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik
ORGAN DES SCHWEIZ. GEOMETERVEREINS
REVUE TECHNIQUE SUISSE DES MENSURATIONS ET AMÉLIORATIONS FONCIÈRES
ORGANE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES GÉOMÈTRES

Redaktion: F. BAESCHLIN, Professor, Zollikon (Zürich)
Ständiger Mitarbeiter für Kulturtechnik: H. FLUCK, Dipl. Kulturingenieur, Neuchâtel, Case postale
Collaborateur attitré pour la partie en langue française: CH. ROESGEN, ingénieur-géomètre Genève, 11, rue de l'Hôtel-de-Ville — Redaktionsschluß: Am 1. jeden Monats
Expedition, Inseraten- und Abonnements-Annahme:
BUCHDRUCKEREI WINTERTHUR VORM. G. BINKERT, WINTERTHUR

Jährlich 12 Nummern (erscheinend am zweiten Dienstag jeden Monats) und 12 Inseraten-Bulletins (erscheinend am vierten Dienstag jeden Monats)	**No. 8** des **XXII. Jahrganges** der „Schweiz. Geometerzeitung". **12. August 1924**	Jahresabonnement Fr. 12.— (unentgeltlich für Mitglieder) Inserate: 50 Cts. per 1spaltige Nonp.-Zeile

Les améliorations foncières.

(Suite.)

Après quoi, chaque propriétaire étant en possession de sa ou ses parcelles définitives, on passerait à l'exécution de l'assainissement de détail selon les désirs des intéressés.

Ce seraient ainsi les véritables et seuls bénéficiaires de l'assainissement qui auraient à le payer et, comme il en serait, singulièrement facilité.

En procédant de cette façon, on échelonne les dépenses et leur paiement — versements des propriétaires et des subventions — et c'est à l'heure actuelle, nous semble-t-il, le seul moyen de permettre la préparation de notre territoire agricole et viticole, petit à petit, portion après portion, pour la lutte économique de demain.

Nous laisserons de côté la question de *l'assainissement* pour laquelle il est superflu de vouloir énoncer des règles générales puisqu'elle dépend en tout premier lieu des conditions locales et nous traiterons un peu plus longtemps la question du *remaniement parcellaire.*

Remaniement parcellaire. Le *remaniement parcellaire*, ou *remembrement* comme on l'appelle en France, consiste, comme son nom l'indique, à reformer dans un territoire trop morcelé